

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)

Dossier n°047

PROJET DE LOI N°...-2023/ALT DUPORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-008/PRES-TRANS DU 08 AOUT 2022¹ PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2021061/PR BF 2022 07 00, **SIGNE**² LE 06 AVRIL 2022³ A LOME⁴, ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT,⁵ POUR LE FINANCEMENT **PARTIEL**⁶ DU PROJET DE CONSTRUCTION DE BARRAGES ET D'AMENAGEMENT DE BAS-FONDS ET DE PERIMETRES IRRIGUES DANS LA PROVINCE DU GANZOURGOU⁷

Juillet 2023

¹ Remplacer « N°2022-010/PRES DU 19 SEPTEMBRE 2022 » par « N°2022-008/PRES-TRANS DU 08 AOUT 2022 »

² Remplacer « CONCLU » par « ,SIGNE »

³ Supprimer la virgule « , » après « 2022 »

⁴ Insérer une virgule « , » après « LOME »

⁵ Insérer une virgule « , » après « DEVELOPPEMENT»

⁶ Insérer « PARTIEL » après « FINANCEMENT »

⁷ Supprimer « (PBAB-PG) après « Ganzourgou »

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE⁸ TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu la Résolution n°**001-2022**⁹/ALT du **11 novembre 2022**¹⁰ portant validation du mandat des députés ¹¹;

a délibéré en sa séance du

et adopté la loi dont la teneur suit :

⁸ Supprimer « LA » après « DE »

⁹ Insérer « 001-2022 » après « n° »

¹⁰ Insérer « 11 novembre 2022 » après « du »

¹¹ Supprimer « de l'Assemblée Législative de Transition » après « députés » et mettre un point-virgule « ; »

Article 1¹² :

Est ratifiée l'ordonnance **n°2022-008/PRES-TRANS du 08 août 2022**¹³ portant autorisation de ratification de l'accord de Prêt¹⁴ n°2021061/PR BF 2022 07 00, **signé**¹⁵ le 06 avril 2022¹⁶ à Lomé,¹⁷ entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement¹⁸, pour le financement **partiel**¹⁹ du Projet de **Construction**²⁰ de barrages et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués dans la **Province**²¹ du Ganzourgou.

Article 2²² :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le

Le Président

Le Secrétaire de Séance

¹² Ecrire « Article 1 »

¹³ Remplacer « n°2022-010/PRES du 19 septembre 2022 » par « n°2022-008/PRES-TRANS du 08 août 2022 »

¹⁴ Ecrire « prêt » avec « P » majuscule

¹⁵ Remplacer « conclu » par «, signé »

¹⁶ Supprimer la virgule « , » après « 2022 »

¹⁷ Insérer une virgule « , » après « Lomé »

¹⁸ Insérer une virgule « , » après « Développement»

¹⁹ Insérer « partiel » après « financement »

²⁰ Ecrire « construction » avec « C » majuscule

²¹ Ecrire « province » avec « P » majuscule

²² Ecrire « Article 2 »